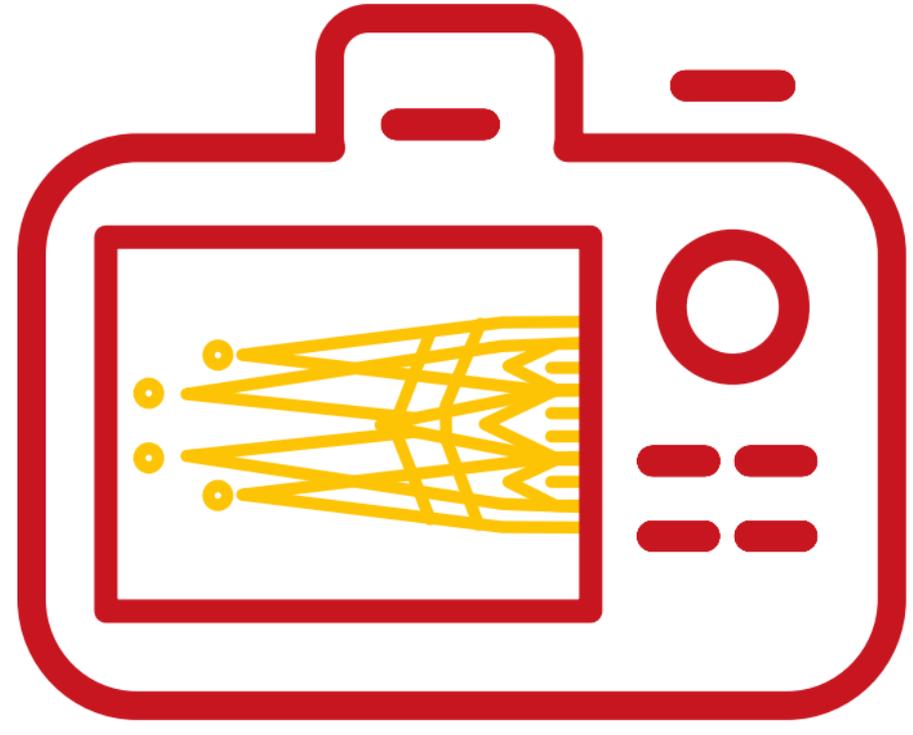
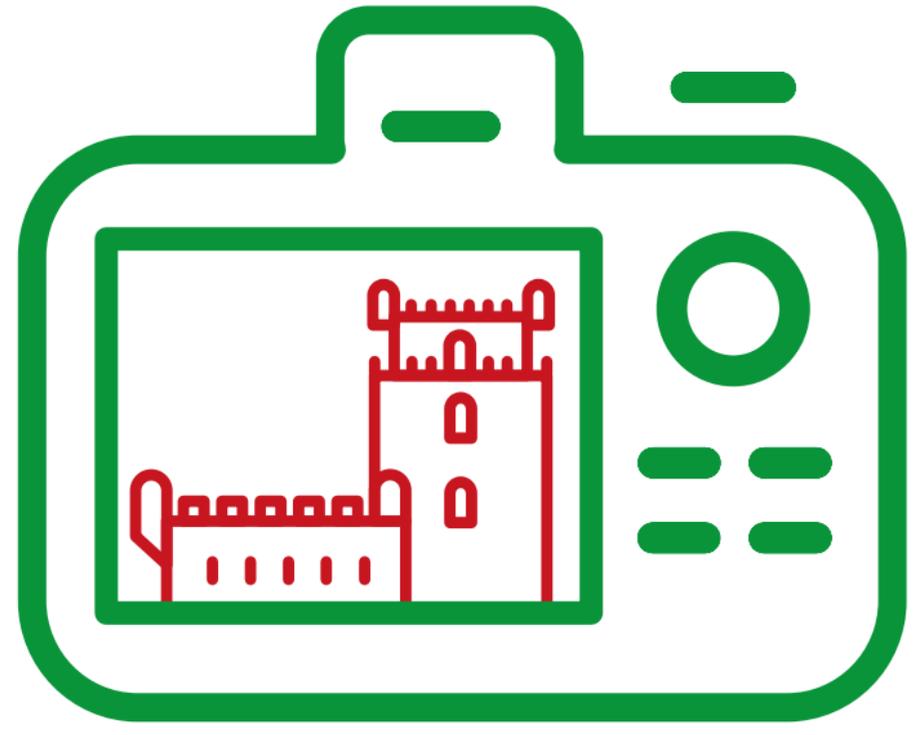
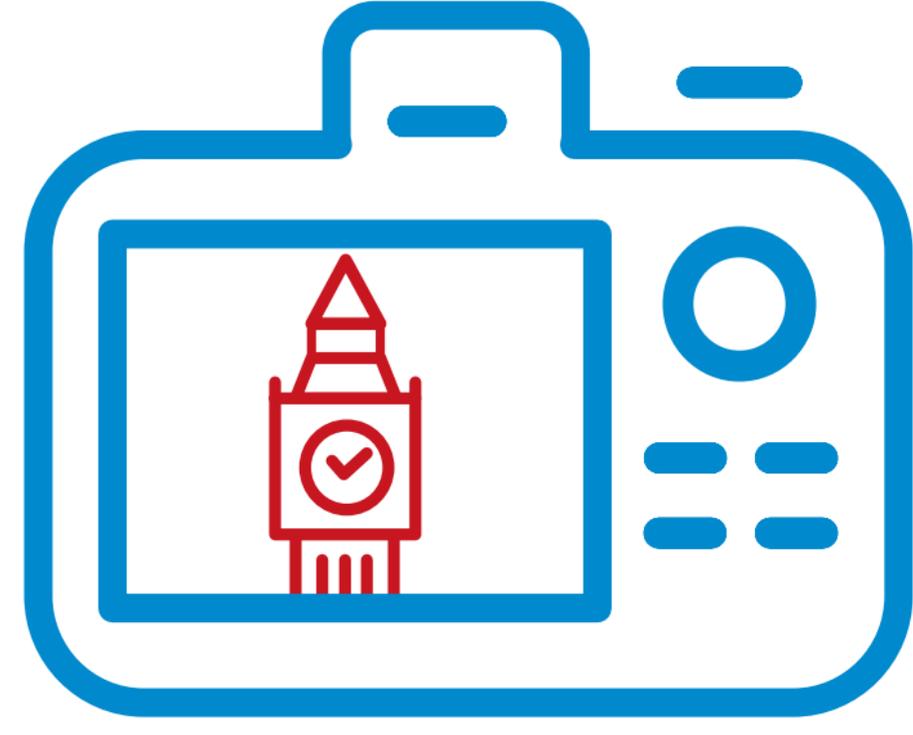
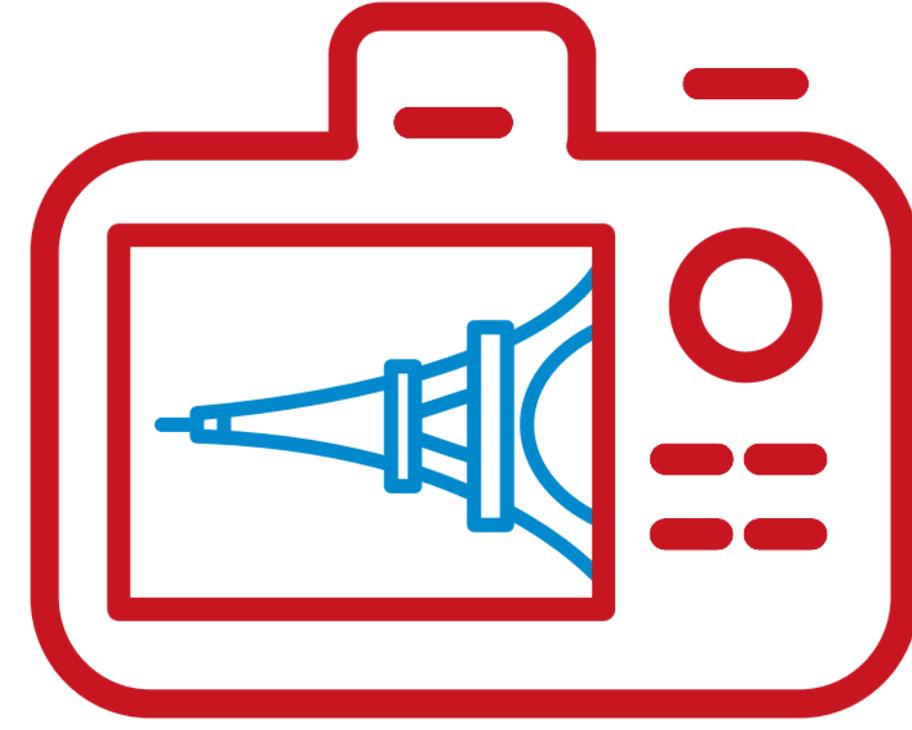


Contemporarte 2017

Concours de la création photographique
contemporaine



RÉSUMÉ DE RÈGLEMENT

1/ Participation

Tous les membres de la communauté universitaire (élèves, enseignants et chercheurs de l'université, personnel d'administration et services) des universités publiques espagnoles, et les pays du Portugal, en Angleterre et en France pourront participer à ce concours de photographie. De plus, les membres ayant fini leurs études universitaires au cours de l'année académique 2014/2015 et issus de certaines universités publiques de l'Andalousie pourront participer aussi au concours.

2/ Sujet

Le sujet de l'œuvre sera libre.

3/ Calendrier

La date limite de présentation des œuvres est fixée au 31 mai 2017.



SEJERIA DE ECONOMIA Y CONOCIMIENTO

4/ Présentation des œuvres

La présentation des œuvres sera formalisée en remplissant la fiche d'inscription disponible sur le site web www.contemporarte.es, dans lequel vous pourrez également mettre en ligne les fichiers contenant l'œuvre ou les œuvres à présenter. Seules deux photographies individuelles au maximum ou une série par auteur seront acceptées. Une série pourra être composée de quatre images au maximum.

- **Envoi de fichiers.** Format: JPG. Nom: photographies individuelles (le nom de chaque fichier doit correspondre au nom de l'œuvre) et séries (le nom des documents devra inclure la numérotation correspondant à l'ordre choisi).

Dimensions minimales: 2.500 x 1.800 pixels et, en tout cas, ne pourra dépasser 5 Mb. de capacité. Les images ne respectant pas ces spécifications ne seront pas acceptées.

- **Évaluation des œuvres présentées.** Afin d'être évaluées ensuite par le jury, l'auteur devra estimer chacune des œuvres présentées en lui attribuant une somme maximale de 700 euros par œuvre individuelle et de 1.000 euros pour les séries complètes (de deux à quatre photographies).

- **Production des œuvres.** La production des œuvres restera à la charge de l'organisation, conformément au format le plus adéquat pour leur exposition.



Universidad de Cádiz



Universidad Internacional de Andalucía



Universidad de Granada



Universidad de Almería

5/ Prix

Le concours dispose d'une bourse d'achat dont le jury fera usage à sa convenance. Le résultat du concours sera rendu public avant la fin juillet 2017. Le jury pourra déclarer qu'aucun lauréat n'a été choisi.

6/ Jury

Le jury sera composé de membres de l'organisation du concours, de Vice-recteurs des Universités Publiques d'Andalousie et de photographes professionnels reconnus.

- **Critères de sélection:** originalité, qualité artistique et technique.

Les auteurs des œuvres récompensées devront faire une déclaration sur l'honneur concernant l'existence d'un exemplaire unique, implicite à l'acceptation du prix, ainsi qu'une autorisation de cession des droits de l'œuvre. Tout manquement à cette condition entraînera l'annulation du prix. La décision du jury sera sans appel.



Universidad de Jaén



UNIVERSIDAD DE CORDOBA



UNIVERSIDAD PABLO DE OLAVIDE SEVILLA



UNIVERSIDAD DE MÁLAGA



UNIVERSIDAD DE SEVILLA

7/ Exposition itinérante et catalogue

Les œuvres acquises figureront au catalogue du Patrimoine du Projet Atalaya des Universités Publiques d'Andalousie dont l'Université de Huelva, en sa qualité d'organisateur du concours, aura la garde en vue de l'exposer et de la promouvoir.

Un catalogue papier et un autre en format numérique, contenant les photographies acquises, seront édités. De même, les œuvres déjà produites seront envoyées à chacune des universités publiques d'Andalousie qui le demandent, dans les délais qui seront établis après le verdict du jury, afin que les photographies puissent être exposées dans chacune de ces universités.

Règles complètes et l'inscription en ligne:
www.contemporarte.es



(Contemporarte)